

Tec de Co 1. Orthographe grammaticale. Les accords parfois complexes du participe passé.

- ★ Si le participe passé est utilisé **sans auxiliaire**, il fonctionne comme un adjectif et s'accorde avec le nom ou pronom sur lequel il informe.

Ex : Notre agence, sollicitée par votre entreprise, vous fera bientôt parvenir la publicité conçue selon les attentes formulées dans votre précédent courrier.

- ★ S'il fonctionne avec l'auxiliaire "**avoir**" :

1. On n'accorde pas le participe passé.

Ex : *Nous avons trouvé votre affiche efficace.*

2. Dans le cas où le COD est antéposé (se trouve avant, à gauche), on accorde le participe passé avec celui-ci. (Attention aux **verbes impersonnels** : ex : *La force qu'il m'a fallu !* « La force » est ici sujet réel).

Ex : *L'affiche que nous avons reçue la semaine passée semblait plus intéressante.*

- ★ S'il s'agit de l'auxiliaire "**être**" :

3. Il faut accorder le participe passé avec le sujet.

Ex : *Elles sont revenues sur cette décision.*

4. Mais il y a des exceptions à cette règle, en particulier **avec les verbes pronominaux**. Si le verbe a un COD antéposé, l'accord se fait sur lui (c'est souvent le pronom réfléchi lui-même).

Ex : *Ils se sont réunis pour évoquer la situation car les salaires qu'elle s'est arrogés sont exorbitants.*

C'est vrai aussi pour les verbes à sens passif ou essentiellement pronominaux pour lesquels le COD n'est parfois que formel, pas sémantique...

Ex : *Ses projets se sont construits en deux jours et les autres propositions se sont envolées !*

5. Si le pronom réfléchi n'est pas COD, l'accord est neutralisé, il ne se fait pas.

Ex : *Les propositions se sont succédé mais aucune décision n'a été prise encore.*

Autres cas :

- ★ S'il s'agit du **participe passé du verbe « faire » suivi d'un infinitif**.

6. Dans ce cas, **avec le verbe se faire aux temps composés + infinitif l'accord est neutralisé**, il ne se fait jamais.

Ex : *Elles se seraient fait licencier pour faute grave...*

- ★ Si le **COD antéposé** est un pronom personnel adverbial : **« en » ou « y »**

7. Dans ce cas, **avec « en » ou « y » antéposés, quel que soit l'antécédent, l'accord ne se fait pas.**

Ex : *Ce sont les dossiers que tu m'as confiés, j'en ai étudié uniquement trois pour l'instant.*

Pour limiter les erreurs dans les cas complexes, il faut analyser les phrases. On doit repérer dans l'ordre :

1. le verbe, souvent constitué de plusieurs mots verbaux (ex : *Je les ai vus dans son bureau.* → vb « voir ») ;
2. ensuite son sujet (→ sujet « Je ») ;
3. puis s'interroger avec les questions [S+V + « qui » ou « quoi » ?] pour savoir s'il existe un COD dans la phrase (→ « j'ai vu qui ? = « les »).
4. Enfin, suivant la position du COD (avant ou après le verbe), on applique la règle qui convient.

Entraînement : mettez ces énoncés au passé composé.

- 1) Elles se font interroger sur le sens de cette publicité.
- 2) Elles se voient au CA.
- 3) Ils s'opposent violemment et se jettent des insultes au visage.
- 4) Les clients décident de ne pas signer tous les contrats proposés mais en trouve certains intéressants. La responsable du projet explique que des nouveaux seront étudiés demain.
- 5) Ces propositions sont visées par le service RH qui les refuse toutes.

- 1) Elles se sont fait interroger sur le sens de cette publicité.
- 2) Elles se sont vues au CA.
- 3) Ils se sont opposé violemment et se sont jeté des insultes au visage.
- 4) Les clients ont décidé de ne pas signer tous les contrats proposés mais en ont trouvé certains intéressants. La responsable du projet a expliqué que des nouveaux seraient étudiés le lendemain.
- 5) Ces propositions ont été visées par le service RH qui les a toutes refusées.